



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mars 2016

Présidence : Monsieur Antoine GIORGI

Nombre de membres			Date de la convocation
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	15 mars 2016
11	11	9	

N° 16/27

Objet : Transport et cantine scolaire

L'an deux mil seize, le 26 mars, à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune de Serra di Ferro s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Marie-Pierre BARTOLI.

Présents : Monsieur Jean ALFONSI, Monsieur Dominique BARTOLI, Madame Martine CHIARELLI, Monsieur Antoine GIORGI, Monsieur Jérôme LEONETTI, Ilana PERETTI, Monsieur Jean-Baptiste SANTONI, Monsieur Martin VALENTINI

Absent ou excusé : Monsieur Olivier BURESI, Madame Coralie MANCINI

Pouvoirs : Madame Marie-Pierre BARTOLI a donné pouvoir à Monsieur Antoine GIORGI

Secrétaire : Monsieur Jean ALFONSI

Le Maire explique aux Conseillers Municipaux que le restaurant U San Petru avec lequel la commune passait une convention afin d'effectuer la cantine scolaire n'a pas souhaité reconduire son engagement pour l'année à venir.

Un appel d'offres a donc été effectué et un seul candidat y a répondu et correspondait aux exigences du cahier des charges. Ce dernier a donc été retenu pour une durée de trois ans à compter de septembre 2016. Il s'agit du restaurant le Rond-Point au lieu-dit Stazzarello.

Cependant, le prestataire est éloigné de 3 kilomètres de l'école. Un service de transport est nécessaire et ce dernier représente des frais supplémentaires importants pour la commune, évalués à environ 12 000 € par an.

Le Maire précise que 37 enfants seront ainsi récupérés à 12h à l'école, déposés devant le restaurant le Rond-Point à 12h10 et récupérés afin de retourner à l'école à 13h15.

Le Maire a sollicité l'entreprise Sud Cars afin d'assurer cette prestation. Le coût estimé est d'environ 12 000 € par an. La commune doit prendre en charge ce coût supplémentaire et doit donc inscrire au budget cette dépense.

Le maire a l'intention d'intervenir auprès du Conseil départemental de la Corse du Sud afin de lui demander un soutien dans le cadre de cette opération.

Fait et délibéré en Mairie pour les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le Maire
A. GIORGI